

**B****P****J****E****P****S****BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT****Diplôme d'Etat en animation de niveau V****Du 13 octobre 2025  
au 26 janvier 2027****MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**  
Jeunesse  
Sports  
Pratiqué**OUVERT AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE EN ALTERNANCE**

Ce BPJEPS est porté par l'ADMJC 42 en coopération avec :

- La Fédération des Centres Sociaux Loire et Haute-Loire
- Le Comité Départemental UFCV de la Loire
- Le Groupement des Animateurs en Gérontologie

**UFCV**Groupement des  
ANIMATEURS  
GÉRONTOLOGIE

Renseignement et demande d'inscription :

[www.admjc42.fr](http://www.admjc42.fr) - [bpjeps@admjc42.fr](mailto:bpjeps@admjc42.fr) - 04.77.26.10.30

# BPIEPS

## Spécialité préparée

Animation socio-éducative ou culturelle

## Diplôme d'état de niveau IV :

Diplôme Inscrit au répertoire RNCP

**Du 13 octobre 2025 au 26 janvier 27**

## Horaires de la Formation

De 9h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h15

## Nombre de stagiaires

De 8 à 20 personnes

## Lieu de formation :

MJC de Montrond les Bains – (42)

# CONDITIONS D'ACCES

## 1°/Exigences préalables à l'entrée en formation (sur fiche d'inscription) :

- ✓ Être âgé.e de 18 ans ou plus (à l'entrée en formation)
- ✓ Être titulaire et fournir une ou des attestations de certificat relatives au secourisme (PSC1 ou SST en cours de validité)
- ✓ Justifier d'une expérience d'animateur.trice auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures, au moyen d'une ou deux attestations d'expérience d'animateur d'une durée minimale de 200 heures délivrées par la ou les structures d'accueil
- ✓ Pour présenter le contenu des 200 heures d'expérience professionnelle ou bénévole dans le domaine de l'animation, les candidats devront constituer un dossier de 4 à 10 pages récapitulatif de ce parcours en animation.

## 2°/ Conditions du diplôme pour entrer en formation : le/la candidat.e doit

- ✓ Avoir une structure d'accueil pour l'alternance
- ✓ Avoir identifié un.e tuteur.trice diplômé.e en animation
- ✓ Avoir identifié les modalités de financement de sa formation
- ✓ Avoir rendu le dossier engagement de l'employeur complété
- ✓ Avoir rendu le dossier d'inscription complété avec les pièces justificatives demandées, avant la date indiquée.

## 3°/ Vérification des prérequis des stagiaires par l'organisme de formation :

- ✓ Le centre de formation vérifie la complétude des dossiers
- ✓ Les 23 juin et 8 septembre 2025, le centre de formation organise deux journées de vérification des prérequis et des motivations des candidats sous forme d'un écrit, suivi d'un entretien individuel de 45 minutes avec le Jury. Les candidats présenteront leurs motivations pour la formation et leurs expériences à l'occasion de cet entretien

### DEPOT DES FICHES D'INSCRIPTION

- Avant le 12 juin 2025 pour les tests du 23 juin 2025
- Avant le 1<sup>er</sup> septembre 2025 pour les tests du 8 septembre 2025

## Personnes en situation de handicap ou avec des besoins spécifiques

- ✓ Accessible aux personnes à mobilité réduite – Pour les personnes en situation de handicap qui souhaitent un aménagement : Merci de prendre contact avec le coordonnateur pédagogique



# ORGANISME DE FORMATION

ADMJC42 (Association départementale des MJC de la Loire)  
32 avenue Jean Jaurès, 42110 Feurs - N° téléphone : 04 77 26 10 30  
Prestataire de formation enregistré sous le numéro d'activité de formation :  
844203002 42 auprès de la préfecture de région.  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



# OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Développer des compétences de professionnel.le.s de l'animation en allant vers les publics
- Acquérir les techniques d'animation permettant de travailler sur un territoire donné avec les différents acteur.ice.s et au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- Être capable de concevoir, mettre en œuvre, gérer et évaluer les projets d'animation sociale, éducative et culturelle en direction de publics et en particulier des publics fragile

**Vous trouverez sur notre site internet :**

**<https://admjc42.fr/formations-bpjeps/>**

# METHODE PEDAGOGIQUE

## Nous proposons pour les stagiaires et leurs formateurs

- Une pédagogie de l'alternance basée sur le transfert des acquis dans les contextes professionnels
  - Des méthodes pédagogiques variées : active, démonstrative, interrogative, travaux de groupes ...
  - Des cours déployant des techniques d'animation proposées par les formateurs
- Et un travail de métacognition pour l'intégration des acquis

# COMPETENCES VISEES PAR LA FORMATION

## **BC1 : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ de l'animation (154 heures)**

- 1- Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements / ressources mobilisables dans le champ de l'animation
- 2- Proposition de projets s'inscrivant dans le cadre de l'organisation de la structure en réponse à l'évolution des besoins des publics
- 3- Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure de l'animation
- 4- Evaluation du projet dans le champ de l'animation et transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis

## **BC2 : Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ de l'animation (84 heures)**

- 1- Information et mobilisation des publics, et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure agissant dans le champ de l'animation
- 2- Mise en œuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ de l'animation

## **BC3 : Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer, des séquences d'animation et des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de la structure (154 heures)**

- 1- Conception de séquences d'animation et de séances d'activités culturelles, éducatives, sociales, s'inscrivant dans le projet d'animation de la structure
- 2- Accueil des publics lors de séances d'activités culturelles, éducatives, sociales, s'inscrivant dans le projet d'animation de la structure
- 3- Conduite de séances d'activités culturelles, éducatives, sociales, s'inscrivant dans le projet d'animation de la structure
- 4- Evaluation de séquences d'animation, de séances d'activités culturelles, éducatives, sociales, s'inscrivant dans le projet d'animation de la structure Encadrer un groupe dans le cadre des activités de l'animation sociale

## **BC 4 : Organiser et encadrer le « vivre ensemble » des publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle (119 heures)**

- 1- Encadrement des publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle au cours des différents temps de vie quotidienne
- 2- Préparation des différents temps de la vie quotidienne et aménagement des espaces existants
- 3- Accompagnement de chaque personne et des groupes dans les différents temps de la vie quotidienne

Des allègements et des équivalences existent en fonction des diplômes déjà acquis – Renseignez-vous auprès de la DRAJES : <https://sports.gouv.fr/emplois-metiers/diplomes-et-encadrement/le-bpjeps/Equivalences-passerelles-11458/>

Le **certificat complémentaire « Direction d' ACM »**  
est proposé en parallèle de la formation.

## VALIDATION

### La formation vous prépare et vous présente au diplôme

BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport), spécialité : **Animation Socio-éducative et culturelle**. Le diplôme sera délivré par la Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES). Ce diplôme d'état de niveau IV donne une reconnaissance de professionnel de l'animation.

Les titulaires de ce BPJEPS peuvent exercer les fonctions d'animateur social, animateur socio-éducatif, animateur socio-culturel, animateur enfance, animateur jeunes, médiateur, animateur, ou coordinateur **dans** les maisons de retraite privées et publiques, les MJC, les centres sociaux, les services municipaux, les centres de loisirs, les structures d'éducation populaire et dans le secteur social ou médico-social.

## ALTERNANCE

**540** heures de formation en centre (en dehors des vacances scolaires)

**78** journées de formation en centre de formation

**540** heures (minimum) au total en entreprise, sur 16 mois

## CONTRAT DE TRAVAIL

CDI - CDD

Contrat d'apprentissage et Contrat de Professionnalisation  
Période de professionnalisation et études promotionnelles  
pour les titulaires de la fonction publique  
Pro A pour les CDI

### Fiche d'inscription à rendre

Avant le 12 juin 2025 pour les tests du 23 juin  
Ou avant le 1<sup>er</sup> septembre pour les tests du 8 septembre 2025

### Information collective

Le Lundi 26 mai 2025 à 10 heures  
à la MJC de Montrond les Bains

## COÛT PÉDAGOGIQUE ET FINANCEMENT DE LA FORMATION

**Nous consulter - Demandez un devis personnalisé**  
**Coût pédagogique financé à 100 % pour les apprenti(e)s**

### Financement de la formation

Selon les situations et sous réserve d'acceptation du financeur :

#### Si vous avez un employeur : renseignez-vous auprès de lui

- Financement par l'employeur avec une prise en charge des coûts de formation par l'OPCO
- Financement Pro A pour les CDI et Etudes promotionnelles pour la fonction publique hospitalière

#### Si vous cherchez un employeur :

- Financement dans le cadre d'un « **Contrat d'apprentissage** », pour les demandeur.euse.s d'emploi de moins de 29 ans (prise en charge des coûts de formation par l'OPCO)
- Financement dans le cadre d'un « **Contrat de Professionnalisation** » pour les demandeur.euse.s d'emploi de 30 ans ou plus (prise en charge des coûts de formation par l'OPCO)

#### Si vous n'avez pas d'employeur :

- Financement avec la mobilisation du **CPF**
- Projet de transition professionnelle **PTP**
- Financement individuel
- Financement par d'autres organismes sous conditions : *Renseignez-vous auprès de votre conseiller.ère* : France Travail – Mission locale – AGEFIPH – P.L.I.E - Conseil Départemental